



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

84^e séance plénière

Mardi 11 décembre 2001, à 15 heures
New York

Président : M. Han (République de Corée)

*En l'absence du Président, M. Sharma (Népal),
Vice-Président, assume la présidence.*

Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie,
Japon, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 44 de l'ordre du jour

**La situation en Amérique centrale : moyens d'établir
une paix ferme et durable et progrès accomplis vers
la constitution d'une région de paix, de liberté, de
démocratie et de développement**

Rapport du Secrétaire général (A/56/391,
A/56/416)

Note du Secrétaire général (A/56/273)

Projets de résolutions (A/56/L.42,
A/56/L.45/Rev.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je
donne la parole au représentant du Mexique qui va
présenter le projet de résolution A/56/L.42.

M. Macedo (Mexique) (*parle en espagnol*) : J'ai
l'honneur de présenter à l'Assemblée le projet de
résolution qui figure dans le document A/56/L.42/
Rev.1, intitulé « Mission de vérification des Nations
Unies au Guatemala ». Outre la Colombie, l'Espagne,
les États-Unis d'Amérique, la Norvège, le Venezuela et
le Mexique – pays mentionnés dans le document
original – les délégations suivantes ont décidé
d'apporter leur appui précieux au projet que je
présente: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada,

Le 29 décembre 1996, 36 années de conflit
interne au Guatemala ont pris fin avec la signature de
l'Accord pour une paix ferme et durable. Il a été le
résultat de six ans de négociations sous les auspices de
l'ONU. Il a mis en marche un ensemble de mesures
politiques, militaires, législatives, sociales,
économiques, agricoles, ethniques et culturelles qui
toutes composent un vaste agenda national de paix.

Depuis lors, par décision des parties, l'ONU a
joué un rôle important de vérification du respect des
engagements pris par elles. Telle a été, pour l'essentiel,
la fonction de la Mission de vérification des Nations
Unies au Guatemala (MINUGUA).

La présence de la MINUGUA au Guatemala a été
très positive. Les parties et la société guatémaltèque
ont reconnu que l'ONU, par le biais de sa Mission, a
donné plus de certitude et de fiabilité au processus
d'application des accords de paix. Il existe au
Guatemala un consensus solide quant à la nécessité
pour la MINUGUA de rester dans le pays jusqu'en
2003.

Comme on peut le constater, le projet de
résolution fait référence à des décisions antérieures de
l'Assemblée générale; à des rapports du Secrétaire
général et de la Mission; aux progrès et aux difficultés
du processus de paix et à l'importance que la
communauté internationale accorde à la tenue des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des
autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des
interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la
signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de
rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après
la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



engagements en suspens dans le cadre du nouvel échéancier accepté qui va jusqu'à la fin de 2004.

Le projet de résolution signale également que les parties ont demandé à l'ONU d'apporter son appui à la consolidation du processus de paix jusqu'en 2003. L'un des instruments clefs pour la promotion de la paix, le respect des droits de l'homme et la vérification des engagements en suspens est précisément le travail effectué par la Mission des Nations Unies au Guatemala. Le projet propose que l'on autorise la prorogation de son mandat pour l'an 2002, et prie le Secrétaire général de présenter, le plus tôt possible à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, un rapport actualisé accompagné de ses recommandations touchant la poursuite du processus de consolidation de la paix après le 31 décembre 2002.

J'aimerais signaler à l'Assemblée que, après les consultations d'hier, les coauteurs initiaux ont modifié le texte. La première partie du paragraphe 13 doit se lire comme suit :

« *Engage* le Gouvernement à appliquer les recommandations formulées par la Mission dans ses rapports relatifs aux droits de l'homme, en particulier celles relatives à l'impunité systématique dont bénéficient les auteurs de crimes et responsables de violations des droits de l'homme ... »

En somme, on remplacerait les termes « eu égard à » qui apparaissent dans le texte original par « celles relatives à ». Cette modification, sans changer la substance du texte, introduit une nuance qui, nous l'espérons, permettra au projet de résolution d'être accepté par tous.

Le cas du Guatemala est une réussite pour l'Organisation des Nations Unies. Les parties ont donné la preuve manifeste de leur attachement au processus de paix. Des progrès importants ont été faits mais il reste des défis à relever. Les coauteurs espèrent que la communauté internationale et les organisations internationales continueront de contribuer généreusement en ressources financières et techniques. Nous sommes convaincus que le processus de paix guatémaltèque est un bon placement.

Pour ces raisons, les coauteurs espèrent que l'Assemblée générale renouvellera son appui politique au Guatemala et, en temps voulu, adoptera à

l'unanimité le projet de résolution que ma délégation a eu l'honneur de présenter.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Costa Rica qui va présenter le projet de résolution A/56/L.45/Rev.1.

M. Niehaus (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/56/L.45/Rev.1, au titre du point 44 de l'ordre du jour, intitulé «La situation en Amérique centrale: moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement».

J'ai le plaisir d'annoncer que ce projet a été parrainé par les pays suivants : Autriche, Colombie, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Irlande, Italie, Nicaragua, Panama, République dominicaine et Suède; et par le mien, le Costa Rica. Les pays suivants se sont également portés coauteurs : Allemagne, Belgique, Belize, Canada, Danemark, Finlande, France, Grèce, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suriname.

Le projet de résolution cherche tant à refléter les progrès importants réalisés par l'Amérique centrale dans sa quête de paix, de démocratie et de développement durable qu'à identifier le chemin qui lui reste à parcourir. Dans les années 80, la guerre, la destruction, la pauvreté, l'injustice sociale et la faim régnaient dans nos républiques soeurs d'Amérique centrale. Aujourd'hui, c'est la paix qui règne en Amérique centrale. Actuellement, toutes les nations de l'isthme centraméricain sont profondément attachées à la liberté, à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à la préservation de l'environnement. Aujourd'hui, malgré des difficultés économiques et de tragiques catastrophes naturelles, la région progresse d'un pas ferme vers un plus grand développement économique, politique et social.

Il faut signaler que les progrès réalisés sont le résultat direct d'un changement d'attitude des dirigeants et des peuples de la région. Les peuples d'Amérique centrale ont renoncé de façon consciente et résolue à la violence tout en épousant le dialogue, la démocratie et le consensus, piliers fondamentaux des relations humaines et internationales. Les peuples d'Amérique centrale ont répudié la culture de la guerre et ont embrassé celle de la paix. Le projet d'Amérique centrale pour la paix, la démocratie et le

développement vise directement les causes profondes des conflits internes.

Nous devons constater avec une satisfaction particulière les réussites en matière de respect des droits de l'homme et de la démocratie. Désormais, on ne peut plus parler de violations massives des droits de l'homme en Amérique centrale ni d'atteinte à la volonté démocratique de ses peuples.

Le préambule du projet de résolution reconnaît les efforts et réussites des populations et gouvernements d'Amérique centrale dans la recherche d'une paix durable, la construction d'une véritable démocratie fondée sur la justice et la réconciliation et la promotion du développement économique et social. Il réaffirme le rôle essentiel de la coopération internationale pour la réalisation de ces objectifs.

Le projet de résolution souligne le rôle utile des différents mécanismes et instances de coopération en Amérique centrale qui, dans leur ensemble, encouragent des relations fraternelles entre les pays d'Amérique centrale et le reste de la communauté internationale.

Le projet de résolution met aussi l'accent sur les progrès du processus de paix du Guatemala et la mise en oeuvre des accords de paix sous l'égide de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala. Par ailleurs, il prend note du processus positif de démocratisation en El Salvador et de la tenue d'élections démocratiques au Nicaragua et au Honduras.

Malgré tout, le projet de résolution reconnaît que la consolidation de la paix et de la démocratie en Amérique centrale est un processus dynamique et permanent qui reste soumis à de graves obstacles structurels. À cet égard, il met l'accent sur la nécessité impérieuse d'éliminer la pauvreté extrême, de promouvoir la justice économique et sociale, de garantir le respect des droits de l'homme fondamentaux et de protéger les minorités et les groupes les plus vulnérables. Le projet de résolution reconnaît que ces aspects peuvent constituer des éléments de déstabilisation de la région. Il reconnaît avec une profonde satisfaction le rôle constructif que les missions des Nations Unies ont joué dans la région, tout en prenant note de la tenue en septembre dernier de la troisième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage,

de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

En outre, le projet de résolution constate avec une profonde préoccupation les répercussions graves et nuisibles de la conjoncture économique défavorable sur les économies de la région, tout comme leur impact négatif sur les efforts des peuples d'Amérique centrale vers un développement durable. Dans ce contexte, le projet de résolution constate qu'il n'a pas encore été possible de surmonter les effets dévastateurs des cyclones Mitch et Keith, ni des tremblements de terre et de la sécheresse qui ont ravagé la région. Il remercie donc la communauté internationale de sa coopération et de sa solidarité face à ces catastrophes naturelles, et tient compte des efforts des peuples et des gouvernements d'Amérique centrale pour atténuer les effets des crises et réduire la vulnérabilité.

Dans le dispositif, le projet de résolution se félicite des efforts de l'Amérique centrale pour rétablir la paix et la démocratie et favoriser le développement durable. Il réaffirme la nécessité de continuer d'améliorer les processus électoraux et reconnaît qu'il est faut soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à surmonter les causes profondes des crises et des conflits armés qui ont touché cette région. Il se félicite des résultats de la réunion du Groupe consultatif régional pour la transformation et la modernisation de l'Amérique centrale et réaffirme l'importance du Plan Puebla-Panamá pour le développement économique de la région et la Déclaration de Guatemala II pour en réduire la vulnérabilité.

Le paragraphe 8 remercie la communauté internationale de sa riposte aux catastrophes naturelles subies par la région, et demande un surcroît d'aide pour poursuivre la reconstruction d'El Salvador.

D'un autre côté, le projet de résolution se félicite des progrès réalisés dans l'application des accords de paix du Guatemala, et il demande à tous les programmes et organismes des Nations Unies de continuer de collaborer à la mise en oeuvre et à la vérification desdits accords. Il reconnaît l'importance du Système d'intégration de l'Amérique centrale et souligne les efforts régionaux.

Le projet de résolution engage les gouvernements d'Amérique centrale à s'acquitter pleinement de leurs engagements internationaux concernant la promotion et la protection des droits de l'homme, l'élimination de la

pauvreté, la modernisation de l'administration publique et l'élimination de la corruption, entre autres.

Le projet de résolution prend note de la volonté des pays de la région de régler pacifiquement leurs différends, et prie le Secrétaire général d'offrir tout son appui aux initiatives nationales visant à consolider la paix et la démocratie. Il conclut en demandant au Secrétaire général de présenter un nouveau rapport sur la question l'an prochain, et en décidant d'inclure cette question à l'ordre du jour de la cinquante-septième session.

L'avènement d'une paix durable et stable en Amérique centrale exige des efforts continus. Tant que chacune des républiques d'Amérique centrale n'aura pas atteint un niveau satisfaisant de développement humain durable, la situation dans la région restera précaire. Tant que des pays de la région n'auront pas réalisé un niveau satisfaisant et durable de développement économique et social, il sera impossible d'affirmer que la paix a été réalisée.

Les réussites en matière de démocratie et des droits de l'homme doivent être maintenues, élargies et consolidées. Il faut que nous prenions des mesures effectives pour combler l'écart scandaleux entre les plus riches et les plus pauvres. Nous devons garantir aux plus pauvres et aux plus faibles la pleine satisfaction de leurs besoins de base. Il est indispensable de réduire la vulnérabilité de nos pays aux catastrophes naturelles, et d'adopter des mesures efficaces de reconstruction et de normalisation après elles. Nous devons faire plus pour garantir la sécurité civile de nos citoyens et éviter l'internalisation des activités criminelles. L'appui de la communauté internationale, et surtout des Nations Unies, est indispensable à ces fins.

Dans ce contexte, le projet de résolution que je viens de présenter constitue un appui politique nécessaire pour la région. Je me permets donc d'en recommander l'adoption par consensus.

M. De Loecker (Belgique) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – ainsi que les pays associés Chypre, Malte et la Turquie se rallient à cette déclaration.

Nous abordons aujourd'hui une question importante, celle de « La situation en Amérique centrale et du processus d'établissement d'une paix ferme et durable et des progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement ». Si cette question est importante, elle est aussi vaste et complexe car elle concerne plusieurs États et autant de systèmes politiques, économiques ou culturels. Elle ne peut donc être traitée de manière expéditive mais demande une vision à la fois globale et ciblée.

Comme par le passé, l'Union européenne tient à remercier le Secrétaire général pour la qualité de ses rapports qu'il a rendus sur ce point de l'ordre du jour. Ils nous fournissent l'aperçu global nécessaire à l'évaluation des progrès effectués et à la considération des actions à prendre pour l'avenir. Ses recommandations sont précieuses et viennent nourrir notre réflexion.

Cette année encore, l'Union européenne est heureuse de constater que la situation en Amérique centrale est en progrès, malgré les graves problèmes, les inégalités sociales et la pauvreté qui subsistent. La majeure partie de la région est désormais en mesure de consolider les progrès réalisés vers un règlement pacifique de différents conflits ainsi que le libre exercice des droits démocratiques et vers le renforcement des institutions démocratiques et de l'État de droit. Le bon déroulement des élections au Nicaragua ainsi qu'au Honduras en sont les témoins. L'Union européenne attache en particulier beaucoup d'importance à ce que les populations soient pourvues des moyens nécessaires à leur participation active aux processus démocratiques.

L'Union européenne entend poursuivre ses efforts et ses investissements dans le développement économique et social des pays de l'Amérique centrale. C'est principalement dans le cadre du Dialogue de San José, qui fonctionne depuis 15 ans maintenant, que l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale entretiennent un dialogue et une coopération institutionnalisée. Dans ce dialogue, nous insistons particulièrement sur l'importance de l'intégration régionale des pays d'Amérique centrale.

À cet égard, nous nous félicitons du lancement du Plan Puebla Panamá destiné à promouvoir l'intégration de l'Amérique centrale et des États du Sud du Mexique.

Dans ce contexte, l'Union européenne tient à réitérer son plein appui aux différentes initiatives menées par l'Organisation de États américains (OEA) destinées à mettre fin aux différends frontaliers. Nous saluons les avancées positives réalisées par le Guatemala et le Belize dans leur dialogue où l'OEA joue un rôle de modérateur. L'Union européenne se félicite du rôle joué par la mission de vérification de l'OEA dans le différend entre le Honduras et le Nicaragua. Cette contribution a permis de faire baisser considérablement la tension entre les deux pays. Nous encourageons vivement l'OEA à continuer ses efforts dans ce sens et la félicitons pour ses initiatives. Nous encourageons tous les États à régler de manière pacifique les différends frontaliers qui subsistent.

La stratégie de coopération de l'Union européenne en Amérique centrale est centrée sur le soutien aux États démocratiques qui respectent les droits de l'homme, principalement par la consolidation du processus de renforcement de la paix et de la démocratisation dans la région, l'appui à l'intégration économique et à la mise en oeuvre de politiques communes, à la consolidation des institutions régionales et au renforcement du rôle de la société civile dans le processus d'intégration. C'est cette stratégie que l'Union a soutenue lors de la réunion du Groupe consultatif qui s'est tenue à Madrid en mars de cette année et qui a permis d'examiner les possibilités de développement et d'intégration de la région. De manière générale, l'Union entend inscrire son action dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale, et ceux des Nations Unies en particulier.

La situation au Guatemala et les activités de la Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala retiennent particulièrement l'attention de l'Union européenne. Nous soutenons les propositions faites par le Secrétariat de prolonger le mandat de la mission jusqu'en décembre 2002, dans la perspective de sa complétion en 2003. Il est nécessaire de poursuivre cette mission, vu les défis qui se posent à la mise en oeuvre du processus de paix.

En effet, beaucoup reste encore à faire au Guatemala : la mise en oeuvre complète du Pacte fiscal et en particulier de mesures visant à restaurer un climat de confiance au sein de la population dans la gestion des dépenses publiques, la lutte contre la corruption, la mise en oeuvre de l'Accord sur l'identité et les droits des peuples autochtones, la mise en place d'un plan de

développement rural intégral, le remplacement de l'état-major présidentiel ou encore l'important agenda de réformes législatives.

En prolongeant son mandat, la MINUGUA sera en mesure d'aider le Guatemala dans l'accomplissement de ces importants objectifs. Néanmoins, il est clair que la communauté internationale ne peut se substituer aux efforts nationaux. Il est donc primordial que l'État mais aussi la population guatémaltèque dans son ensemble se consacrent sans réserve à l'avancement du processus de paix.

L'Union européenne insiste une fois encore pour que les autorités guatémaltèques poursuivent leurs efforts pour assurer le plein respect des droits de l'homme, la lutte contre l'impunité et le respect de ses obligations inscrites à l'agenda du processus de paix, y compris les recommandations de la Commission de clarification historique. Elle aimerait souligner l'importance du rapport et des recommandations de la Mission en matière de droits de l'homme.

L'Union européenne reste préoccupée par les actes d'intimidation menée à l'encontre des organisations non gouvernementales s'occupant de droits de l'homme, de personnel de l'appareil judiciaire, de journalistes et de particuliers, ainsi que par les assassinats et la présence et les agissements de forces de sécurité illégales et organes clandestins qui ont été observés cette année. L'impunité dont bénéficient les auteurs de ces méfaits met à mal la responsabilité des structures gouvernementales guatémaltèques dans leur rôle de garant du plein respect des droits de l'homme et il convient en particulier d'éliminer la bienveillance, l'approbation voire la complicité dont ils bénéficient de la part de certains agents publics. L'Union européenne est tout à fait disposée à leur apporter appui et soutien dans leurs actions à cet égard.

Enfin, le processus de paix rencontre malheureusement encore d'autres obstacles qu'il est urgent de lever. Le niveau de développement social et humain reste bas. L'Union européenne a de plus observé une polarisation sociale et politique ces derniers temps qui ne peut qu'avoir des incidences négatives sur la mise en oeuvre de l'agenda. Nous accueillons dès lors favorablement les initiatives destinées à lancer un dialogue en vue d'aider à atténuer la polarisation politique.

Enfin, la crise économique ne vient pas faciliter le processus, surtout en temps de crise alimentaire telle que celle subie dans la partie orientale du pays après la sécheresse de ces derniers mois. Une fois encore, l'Union européenne s'attache à améliorer ses programmes d'aide et de coopération afin d'aider les autorités guatémaltèques à surmonter ces difficultés.

Les élections du 4 novembre au Nicaragua se sont déroulées de manière positive et nous nous félicitons de la participation massive de la population. De l'avis de la mission d'observation électorale de l'Union européenne, ces élections, en dépit de quelques problèmes mineurs, ont été libres et transparentes. Elles se sont déroulées dans un climat d'ordre et de sérénité. L'Union européenne félicite le Président Bolaños pour son élection et l'invite à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face aux problèmes dans les domaines de la bonne gouvernance et l'éradication de la corruption qui sont des conditions sine qua non pour le développement du pays. L'Union européenne espère que le nouveau Président mettra en oeuvre les initiatives promises quant à la réforme de la loi électorale et en matière de dépolitisation du Conseil suprême électoral.

L'Union européenne se félicite de la maturité démocratique démontrée par le peuple hondurien à l'occasion des élections du 25 novembre dernier. L'Union apprécie la gestion du Gouvernement Flores qui a contribué à la consolidation de la démocratie dans le pays et au renforcement de l'état de droit. Nous souhaitons le même succès au Président Maduro et l'Union européenne continuera à apporter tout son appui au Honduras.

Au El Salvador, nous fêterons en janvier prochain les 10 ans de la signature des accords de paix. C'est un événement de taille et c'est avec beaucoup de satisfaction que nous considérons le chemin parcouru par le El Salvador vers la paix. Nous espérons que la dernière question qui reste toujours à résoudre, celle du fond pour les invalides de guerre, sera promptement et complètement réglée.

Le Secrétaire général souligne à juste titre qu'à côté de la mise en place des fondements d'une bonne gouvernance, il importe d'améliorer d'autres indicateurs du développement humain et de lutter contre la pauvreté qui n'a fait qu'aviver les tensions sociales et politiques qui ont déclenché les conflits armés. Une stratégie globale doit aussi comprendre la

lutte active contre les inégalités structurelles qui n'ont pas leur place dans les démocraties d'Amérique centrale. Ces populations doivent construire sur leurs succès pour avancer vers un avenir de paix, de stabilité et de développement qu'ils ont projeté tous ensemble et dont tous doivent bénéficier.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Il y a exactement cinq ans ce mois-ci, les accords de paix au Guatemala ont été signés, mettant fin à un conflit de plusieurs décennies. C'était le dernier conflit armé en Amérique centrale, et il est maintenant évident que la paix s'y est installée durablement. Le principal défi lancé aux pays d'Amérique centrale est la lutte contre la pauvreté et pour le respect des droits de l'homme. En s'attaquant à ces problèmes, ils peuvent compter sur l'appui constant de la communauté internationale.

Les accords de paix au Guatemala étaient probablement parmi les plus exhaustifs jamais conclus dans ce genre de contexte. Ils étaient le résultat d'un long processus de négociation qui visait non seulement à mettre un terme à un conflit armé, mais aussi à changer la société guatémaltèque de manière à pouvoir vaincre l'injustice autant que possible et éliminer les causes sociales et économiques d'une reprise du conflit.

Ces accords larges et d'une grande portée ont suscité de grandes espoirs au Guatemala. Cinq années pourraient sembler bien courtes pour en achever la mise en oeuvre et répondre aux attentes de la population du pays. Malgré des progrès importants dans la mise en oeuvre des accords dans certains secteurs, beaucoup reste à faire. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne la situation des populations autochtones. Des efforts supplémentaires sont exigés du Gouvernement guatémaltèque pour assurer la mise en oeuvre de l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones.

Nous reconnaissons les efforts du Gouvernement guatémaltèque pour faire approuver par le Congrès un certain nombre de lois importantes liées à la mise en oeuvre des accords de paix en ce qui concerne, entre autres, les questions sociales, économiques, régionales et foncières. Il est extrêmement important, pour la poursuite réussie du processus de mise en oeuvre, que toutes les forces politiques au Guatemala comprennent que ce processus est nécessaire au développement du pays et à la consolidation de la démocratie. Mon

gouvernement engage toutes les forces politiques au Guatemala à faire leurs cette question.

Le plus facile dans le processus de mise en oeuvre a probablement été l'arrêt du conflit armé. Malheureusement, cela ne signifie pas que la violence a disparu. La culture d'intimidation et d'impunité est fort inquiétant et les autorités doivent s'en occuper très sérieusement.

Dès la conclusion des accords de paix, mon gouvernement a appuyé le processus de mise en oeuvre. Nous continuerons de le faire l'an prochain, environ au même niveau que cette année et nous attendons avec intérêt, ainsi que d'autres amis du Guatemala, de pouvoir rencontrer le Gouvernement guatémaltèque en février de l'an prochain, lors de la réunion du Groupe consultatif à Washington. Nous espérons que la réunion du Groupe consultatif confirmera les nouveaux progrès du processus de mise en oeuvre. Une partie de notre appui a également été apportée par des contributions pour maintenir la présence de la MINUGUA. Nous considérons la présence de la Mission comme étant de la plus grande importance et nous appuyons donc la prorogation de son mandat 31 décembre 2002.

Pour conclure, je rappelle qu'au début de cet automne, des élections ont eu lieu au Nicaragua et au Honduras. Je félicite les peuples, les Gouvernements et les institutions de ces pays pour la manière disciplinée dont ces processus électoraux ont été menés.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je serai très bref car je me rallie pleinement à la déclaration de l'Ambassadeur Bernd Niehaus, du Costa Rica, qui a parlé au nom de notre groupe sous-régional. Je veux cependant ajouter quelques mots au sujet du processus de paix au Guatemala et de notre espoir que le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala sera prorogé pour 2002, comme le prévoit le projet de résolution A/56/L.42, et jusqu'à 2003. Le Guatemala tient à se porter coauteur de ce projet de résolution.

En fait, lorsque le Président Alfonso Portillo était à New York pour assister au débat général, il a eu l'occasion de rencontrer un nombre réduit de représentants des États qui ont été proches du processus de paix guatémaltèque. La réunion avait été convoquée pour procéder à un échange de vues franc sur l'état actuel du respect des accords de paix et pour solliciter l'appui de l'Assemblée générale en vue de la

prorogation du mandat de la MINUGUA. Ainsi que le Président Portillo l'a alors dit à cette réunion, le Gouvernement maintient son engagement total envers la mise en oeuvre des accords de paix. Il est également désireux de surmonter les obstacles qui ont empêché de plus grands progrès dans certains des aspects clefs mentionnés dans les rapports du Secrétaire général figurant dans les documents A/56/273 du 8 août 2001 et A/56/416 du 27 septembre 2001.

Nous sommes reconnaissants des deux rapports, l'un sur le Guatemala et l'autre sur toute l'Amérique centrale. Nous souscrivons dans l'ensemble au bilan qui nous est présenté. Tout en nous dissociant de certaines des observations ponctuelles contenues dans ces rapports, nous reconnaissons que la mise en oeuvre des engagements contenus dans les accords de paix au Guatemala n'a pas avancé aussi vite que nous le souhaitions ou qu'on le prévoyait, malgré les importants résultats obtenus. En effet, peut-être les signataires des accords de paix ont-ils sous-estimé les difficultés de procéder à des transformations aussi profondes que celles prévues, surtout lorsqu'elles touchent aux intérêts de groupes particuliers.

Malgré tout, l'Amérique centrale en général, et le Guatemala en particulier, vivent une transformation politique, économique et sociale de portée historique qui va dans le sens de sociétés plus diverses, plus démocratiques, plus participatives et plus tolérantes. Le progrès, comme c'était prévisible, n'a pas été linéaire, mais le contraste entre la radiographie de mon pays aujourd'hui avec celle du Guatemala de 1990, ne laisse aucun doute quant à la somme de ce qui a été réalisé. Le conflit armé et les violations persistantes des droits de l'homme ont cessé, l'armée s'est soumise à la société civile, les institutions démocratiques se sont enracinées, la situation de la femme s'est améliorée et on a enregistré des progrès dans la consolidation d'une société multilingue, multiethnique et pluriculturelle.

Cela dit, il faut aussi reconnaître, comme je l'ai dit, qu'il reste beaucoup à faire. Aux difficultés que nous avons rencontrées pour progresser dans la mise en oeuvre des engagements contenus dans les accords de paix s'est ajouté le grave revers économique causé surtout par les mauvaises conditions de notre conjoncture économique internationale. Au lieu d'atteindre un meilleur niveau de vie comme le prévoient les accords de paix, de nombreuses familles se heurtent au chômage et aux privations. Malgré la récente réforme fiscale, nous ne sommes pas en mesure

de faire face à toutes les conséquences financières du respect de certains des engagements. C'est précisément pour cette raison que nous insistons sur la nécessité du maintien de la MINUGUA et de l'appui du Groupe des Amis du processus de paix. Ce qui pourrait nous arriver de pire maintenant serait qu'il abandonne prématurément ce qui doit être considéré comme un projet inachevé. Autrement dit, notre engagement pour continuer la mise en oeuvre des accords de paix, dans le cadre du nouveau calendrier approuvé le 12 décembre 2000, signifie que nous devons pouvoir compter sur l'appui des Nations Unies.

Je voudrais terminer en remerciant mes collègues de l'Assemblée générale pour leur appui au processus de paix au Guatemala. Je remercie également le Secrétaire général et son personnel pour leur détermination à faire avancer le processus. J'espère sincèrement que cet appui continuera afin que, lors de notre prochaine réunion sur cette question, nous soyons en mesure d'annoncer la consolidation de la paix et de la démocratie en Amérique centrale, y compris bien sûr, dans mon pays.

M. Rivas (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait exprimer ses remerciements au Secrétaire général pour son rapport sur la situation en Amérique centrale ainsi qu'à la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala pour son rapport sur les droits de l'homme dans ce pays.

Le rapport sur la situation en Amérique centrale illustre la contribution essentielle des Nations Unies à la région durant la dernière décennie. Les opérations de maintien de la paix et les missions d'observation et de vérification ont non seulement soutenu le rétablissement de la paix en Amérique centrale, mais également contribué à la consolidation de ses institutions démocratiques et au respect des droits de l'homme.

Ma délégation voudrait souligner l'efficacité du travail de suivi du processus de paix en El Salvador, entrepris par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Département des affaires politiques, en particulier le suivi des aspects importants des accords de paix et l'appui aux efforts du Gouvernement visant à intégrer certaines de ces questions dans un programme de développement plus large. En dépit de certaines difficultés inhérentes au rétablissement de la paix, il y a eu un acquis historique du fait que les objectifs politiques, sociaux et moraux,

initialement fixés dans ces accords, font aujourd'hui partie intégrante du patrimoine national d'El Salvador, et méritent l'appui du peuple de ce pays.

Nous voudrions également exprimer notre satisfaction de la consolidation des systèmes démocratiques en Amérique centrale par l'organisation et la tenue d'élections générales où la paix, la participation et la tolérance ont régné. Il est clair que les élections ont bien été des mesures efficaces pour promouvoir la paix, la démocratie, la liberté et le développement des citoyens de la région.

Un élément qui mérite également d'être signalé est l'assistance du système des Nations Unies pour améliorer les conditions de vie des populations rurales des pays de la région, ainsi que les contributions du Programme alimentaire mondial face aux effets de la grave sécheresse qui a touché l'Amérique centrale. Le PNUD et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, appuient les efforts de la région pour lutter contre la pauvreté et réduire la dette extérieure par des stratégies et initiatives telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres les plus endettés. En outre, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour la population ont agi de diverses actions pour améliorer les soins de santé, en particulier pour les victimes du VIH/sida.

L'Amérique centrale a été transformée par les progrès réalisés depuis 10 ans. Les conflits internes ont été maîtrisés grâce à des gouvernements démocratiques et à des transformations politiques, économiques et sociales. Il reste que, si les conflits armés et la violation persistante des droits de l'homme ont pris fin, la région doit entreprendre des efforts collectifs pour vaincre la pauvreté et les inégalités structurelles. Nous sommes préoccupés par les effets dévastateurs, tant économiques que sociaux, des catastrophes naturelles comme les séismes, la sécheresse, les inondations et les cyclones l'an dernier. Il y a par ailleurs la dégradation des économies d'Amérique centrale en raison surtout d'une conjoncture économique internationale défavorable.

Nous devons exhorter les gouvernements d'Amérique centrale à élaborer des politiques efficaces pour réduire les ravages des catastrophes naturelles et de la conjoncture économique défavorable, et protéger

les groupes les plus vulnérables. Ces efforts nationaux et régionaux méritent la solidarité de la communauté internationale, dont la coopération persistante avec la région est indispensable afin que les progrès des dernières années ne soient pas vains et que le développement économique, institutionnel et social de l'Amérique centrale devienne irréversible. Les pays amis de la région, les organismes internationaux et les gens d'affaires et investisseurs étrangers doivent pleinement s'engager vers cet objectif.

La Colombie a dès le début fermement appuyé le processus de paix en Amérique centrale et a encouragé et reconnu les efforts déployés et les progrès accomplis. Nous savons que la paix et la démocratie ne seront pas assurées si elles ne sont pas largement et systématiquement soutenues jusqu'à la réalisation du développement. Une paix solide et durable exige non seulement la fin des conflits, mais également un développement socioéconomique ainsi que l'accès universel à la nourriture, au logement, à l'éducation, au travail et aux services publics de base.

Le moment est donc venu de réitérer notre engagement et de continuer à investir dans une paix qui nous intéresse et nous concerne tous. L'appui international et la coopération économique, financière et technique visant à promouvoir le développement socioéconomique de la région doivent se poursuivre pour que nous puissions compléter les efforts des peuples et des gouvernements frères d'Amérique centrale en faveur de la consolidation de la paix et de la démocratie. La Colombie coparraine donc le projet de résolution sur la situation en Amérique centrale et appuie son adoption.

Membre du Groupe des Amis du Guatemala, la Colombie prend acte des développements importants dans la mise en oeuvre de l'accord de paix ainsi que du rôle vital des Nations Unies, à travers la MINUGUA, dans le processus de paix. Il faut également mentionner les progrès des droits de l'homme, avec la signature et la ratification de divers instruments internationaux par le Gouvernement du Guatemala, ainsi que les efforts coordonnés de la MINUGUA pour consolider la paix. Mais les événements des derniers mois ont mis en péril le processus de paix et l'unité nationale. La Colombie exhorte le Gouvernement du Guatemala à rester attaché au programme de paix, et exhorte les Nations Unies à renouveler le mandat de la MINUGUA et à continuer d'appuyer le processus de consolidation de la paix dans ce pays. Elle demande également à la communauté

internationale de réaffirmer son appui à la consolidation de la paix au Guatemala.

Par ailleurs, tous les acteurs du processus de paix doivent reprendre le dialogue dès que possible pour que l'application du programme de paix puisse continuer. Dans un processus aussi ambitieux, il est inévitable que des obstacles divers surviennent. Les surmonter exige non seulement le ferme engagement de toutes les parties, mais aussi celui de la communauté internationale, qui doit accroître son appui au processus.

La Colombie coparraine le projet de résolution qui assure le maintien de la MINUGUA au Guatemala en signe supplémentaire de son ferme engagement à l'égard du peuple et du Gouvernement frères du Guatemala, ainsi que de leurs efforts de consolidation de la paix et de planification du développement qu'ils méritent.

M. Andino Salazar (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, par votre intermédiaire, j'aimerais exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son important rapport sur la situation en Amérique centrale, publié sous la cote A/56/416. Ce document présente les progrès réalisés par les pays de la région, dans leurs efforts de paix, de liberté, de démocratie et de développement durable.

Ma délégation s'associe aux paroles prononcées par l'Ambassadeur Bernd Niehaus en présentant le projet de résolution A/56/L.45/Rev.1, dont nous espérons qu'il sera adopté sans vote.

Le Gouvernement d'El Salvador accorde une grande importance au point sur « La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement », question que l'Assemblée générale examine depuis 1983 en raison des conflits armés qui ont ravagé la région dans les années 80, mais qui ont été surmontés depuis par les peuples et les gouvernements de la région grâce à l'appui énergique et déterminé de la communauté internationale et du système des Nations Unies.

Conscients des progrès qualitatifs réalisés par l'Amérique centrale en passant de la guerre à la paix, et de la paix à la démocratie et au développement, nous admettons, avec le Secrétaire général dans son rapport,

qu'il existe encore des obstacles à surmonter pour garantir le renforcement des institutions qui assurera la consolidation et le bon fonctionnement de la démocratie, de l'état de droit et le développement durable, ce qui conduira à une meilleure intégration régionale dans l'intérêt des peuples d'Amérique centrale.

Dans mon pays, le gouvernement est heureux de noter que ses efforts pour renforcer les institutions et la sécurité des citoyens, pour consolider les importantes composantes des accords de paix telles que le Bureau du Médiateur des droits de l'homme et la Police civile nationale, ont été reconnus par le Secrétaire général dans son rapport.

La situation en El Salvador et les changements qui se sont produits dans les autres pays de la région, en particulier au Nicaragua, au Honduras et au Guatemala, confirment l'existence en Amérique centrale d'une réalité neuve qui reflète un changement en profondeur de la situation politique, économique, institutionnelle et sécuritaire. Néanmoins, de nouveaux défis se posent aux peuples et aux gouvernements d'Amérique centrale, dus surtout à leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles; rien que cette année, nous avons connu deux séismes importants en El Salvador, en janvier et en février, ainsi qu'une longue période de sécheresse qui a aggravé la situation agricole dans la région et a mis en danger la sécurité alimentaire de grands segments de la population rurale.

Indépendamment des effets des catastrophes naturelles et des autres facteurs exogènes, sur le front politique, les pays d'Amérique centrale continuent de manifester leur volonté de continuer à consolider les systèmes démocratiques grâce à ce que le Secrétaire général a qualifié de processus électoraux de deuxième génération. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les processus électoraux libres et transparents au Nicaragua et au Honduras les 4 et 25 novembre derniers respectivement. Je suis heureux de féliciter les peuples et les gouvernements de ces deux pays pour le véritable exemple civique qu'ils ont donné, pour le succès du processus électoral et pour la large participation de l'électorat, ce qui aide à renforcer l'institution démocratique et constitue un bon exemple pour les pays de la région.

Les pays d'Amérique centrale savent qu'il est urgent et impérieux de progresser dans le processus de développement durable de la région. C'est pourquoi,

dans le cadre des travaux du Groupe consultatif régional d'Amérique centrale réuni en mars 2001 en Espagne, les gouvernements de la région ont présenté la Proposition de Madrid, considérée comme un cadre stratégique pour la transformation et la modernisation de l'Amérique centrale au XXI^e siècle.

Cette Proposition a notamment pour objectif de favoriser le développement et d'améliorer les conditions de vie grâce à la croissance économique durable et à la répartition plus équitable de la richesse. De même, les principaux domaines d'intérêt sur lesquels porte la Proposition de Madrid sont les suivants : réduction des vulnérabilités sociales, économiques et écologiques, transformation des secteurs productifs, aménagement durable des ressources naturelles et participation accrue de la société civile au processus de développement. Ces domaines d'intérêt se sont, de plus, transformés en 34 projets concrets à forte incidence, notamment la lutte contre la pauvreté, le corridor logistique d'Amérique centrale, le corridor biologique méso-américain, l'appui aux petites et moyennes entreprises, le réseau électrique et les gazoducs.

Il importe de signaler que, par consensus, les pays d'Amérique centrale ont déterminé que cet effort était une mesure visant à approfondir, consolider et accélérer le processus d'intégration régionale et à aider à réaliser le développement durable, question fort débattue par les peuples et les gouvernements d'Amérique centrale.

La stratégie de transformation et de modernisation de l'Amérique centrale pour le XXI^e siècle est la première stratégie de développement régional pour les 20 prochaines années, et en tant que telle, elle comprend d'autres initiatives importantes, tel le Plan Puebla-Panamá, projet régional à grand impact conçu pour la Méso-Amérique qui aura un énorme effet positif sur les affaires dans la région car les entreprises d'Amérique centrale auront accès à un réseau logistique commercial de qualité mondiale où l'on réduira les coûts de production, améliorera les délais d'expédition, et donnera plus de sécurité aux transports de fret. De ce fait, le corridor logistique servira de catalyseur pour l'intégration régionale et attirera les investissements étrangers.

Pour que la Proposition de Madrid aboutisse, les gouvernements d'Amérique centrale estiment important, d'abord, les efforts et l'appui financier, déjà

accordés, de la communauté internationale que nous remercions, et ensuite, ils estiment que cet appui important doit continuer car chacun sait que la crise économique internationale s'est aggravée en raison de l'impact négatif que les attaques terroristes contre les États-Unis d'Amérique ont eu sur divers secteurs, surtout le tourisme, et sur l'emploi, ce qui, par ricochet, affecte les versements aux familles. S'ajoutant à la chute des cours internationaux des principales exportations agricoles, notamment le café, ce facteur nuit aux chances de redressement à court terme des économies d'Amérique centrale et donc aux chances de réduire la pauvreté dans la région.

Vu les caractéristiques de la situation internationale actuelle, je voudrais souligner trois questions élémentaires. Premièrement, nous ne pouvons pas sous-estimer l'impact du terrorisme sur l'économie internationale ni logiquement, sur la croissance et le développement des pays. Il convient de signaler notre ferme attachement à la poursuite de la lutte contre le terrorisme et ses activités connexes sur la base des engagements pris dans la Déclaration des Présidents, « Amérique centrale unie contre le terrorisme » signée le 19 septembre 2001 en République du Honduras. Les gouvernements de la région y expriment la volonté politique de coopérer entre eux et avec d'autres États pour combattre le terrorisme dans toutes ses manifestations et à collaborer avec d'autres instances internationales telles que l'Organisation des États américains et notre organisation mondiale pour extirper ce fléau.

Deuxièmement, nous aimerions souligner les efforts d'intégration de l'Amérique centrale qui ont pris une importance accrue avec l'adhésion complète du Belize au Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), en décembre 2000, et l'aboutissement des négociations pour que la République dominicaine devienne État associé du SICA. Dans ce contexte, le Gouvernement salvadorien a pris l'initiative de créer des commissions binationales avec les pays d'Amérique centrale dans le but de développer avec chacun d'eux des programmes d'action bilatérale avec des mesures concrètes pour faire avancer le processus d'intégration de l'Amérique centrale.

Troisièmement, chacun sait qu'il importe de créer et de renforcer les blocs économiques et commerciaux dans le cadre du nouvel ordre économique qui se caractérise par la mondialisation. À cet égard, nous avons entrepris des démarches pour formaliser les

traités de libre-échange avec divers pays comme le Canada, les États-Unis et le Panama, avec lequel nous avons fait de grands progrès dans nos négociations. Ces efforts permettront d'accroître les échanges commerciaux qui contribueront au développement de nos pays et au mieux-être de nos citoyens.

De même, il faut signaler les progrès réalisés dans le processus d'union douanière entre les républiques d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua. Nous voudrions notamment mentionner ceux d'octobre 2001, où est entré en service le poste frontière commun à quatre pays à Peñas Blanca, (Nicaragua). Nous réaffirmons ainsi qu'il importe de consolider d'ici peu le processus d'union douanière, mécanisme permettant d'accroître les échanges et les investissements entre les quatre pays, ce qui sera un progrès considérable sur la voie de l'intégration régionale.

En outre, les gouvernements d'Amérique centrale sont bien conscients des avantages et obstacles de la mondialisation pour les pays en développement, ainsi que de la nécessité de renforcer les niveaux d'éducation, de formation et d'orientation, afin de pouvoir profiter des occasions présentées par les nouvelles technologies de l'information et le libre-échange. Il est donc essentiel d'intégrer la dimension sociale dans la mondialisation économique.

Je voudrais dire quelques mots sur la section V du rapport du Secrétaire général, « L'Organisation des Nations Unies en El Salvador », qui rend compte de l'évolution positive de la mise en oeuvre et de l'application des Accords de paix en El Salvador, dans un climat économique difficile, en raison surtout des effets négatifs des catastrophes naturelles et de la conjoncture économique internationale actuelle. El Salvador tient à remercier encore la communauté internationale pour son appui précieux au peuple et au Gouvernement de notre pays, dans leurs efforts pour respecter les engagements pris lors des Accords de paix.

Dans ce contexte, le Gouvernement salvadorien a le plaisir d'annoncer qu'en ce qui concerne le Fonds de protection des blessés et invalides de guerre, mentionné par le Secrétaire général dans son rapport, des efforts sont en cours afin d'établir une procédure concrète pour convenir d'une capacité institutionnelle appropriée et efficace pour le Fonds à court terme, donnant ainsi une continuité à l'esprit des Accords de

paix en El Salvador. La procédure a convenir exigera sans nul doute des fonds additionnels importants. Le ferme appui de la communauté internationale est donc fondamental pour assurer le succès de cet effort. Nous présenterons cette requête en temps voulu.

J'aimerais rappeler que, le 16 janvier prochain, nous fêterons le dixième anniversaire de la signature historique des Accords de paix en El Salvador. Comme l'a dit notre Ministre des affaires étrangères au débat général de la cinquante-sixième session,

« Le Gouvernement salvadorien, en tant que partie signataire très intéressée par le respect scrupuleux des Accords, a constaté avec satisfaction la bonne exécution des engagements, mettant en pratique une politique constructive qui nous a permis de mener à bien l'examen de questions sensibles et complexes. Les membres de la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et l'ONU, peuvent l'attester » (A/56/PV.52, p. 4).

Pour terminer, permettez-moi de réitérer l'engagement et la volonté politique du Président de la République, M. Francisco Guillermo Flores Pérez, de poursuivre son action pour consolider la paix, la démocratie, la liberté et le développement durable dans notre pays, ainsi que pour redoubler d'efforts pour faire de l'intégration de l'Amérique centrale l'un des piliers fondamentaux de la viabilité de l'Amérique centrale et la transformer en une région de progrès et de bien-être pour ses peuples, région où les conflits seront résorbés par un vaste processus de dialogue et de coopération régionale.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Le Représentant permanent de la Belgique est intervenu lors de ce débat au nom de l'Union européenne. Ma délégation s'associe pleinement à sa déclaration. Je voudrais néanmoins faire quelques observations supplémentaires, en raison du rôle qu'a joué l'Espagne ces dernières années en tant que membre du Groupe des amis du Secrétaire général pour les pays d'Amérique centrale.

L'Espagne se félicite de la façon exemplaire dont se sont déroulées les élections de novembre au Nicaragua et au Honduras. Nous félicitons les peuples et les gouvernements des deux pays pour l'organisation et le bon déroulement de ces élections et nous félicitons les présidents élus M. Bolaños et M. Maduro.

L'intégration de l'Amérique centrale demeure un objectif pour la région. Son expansion en aiderait sans doute les pays à parvenir à un plus grand progrès économique et social et à renforcer la démocratie et leurs institutions. La réunion du Groupe consultatif régional pour l'Amérique centrale portant sur la transformation et la modernisation de l'Amérique centrale, que l'Espagne a eu l'honneur d'accueillir à Madrid, en mars dernier, a constitué un outil utile pour examiner les perspectives de développement, d'intégration et de démocratisation de la région.

L'Espagne continuera à faire les efforts nécessaires pour faciliter la réalisation de ce projet d'intégration, comme elle l'a déclaré au Sommet des pays d'Amérique centrale et de l'Espagne, tenu à Madrid en mars 2001, et encore au récent Sommet ibéro-américain de Lima.

L'Espagne encourage les pays d'Amérique centrale à continuer leurs efforts en vue de trouver des solutions pacifiques et durables aux différends qui affectent actuellement la région, et entravent l'élargissement du processus d'intégration. Nous nous félicitons en outre du lancement par le Mexique du plan Puebla-Panamá, qui a pour but l'intégration de l'Amérique centrale et des États du sud du Mexique.

En janvier prochain, nous célébrerons le dixième anniversaire de la signature des Accords de Chapultepec, qui ont mis fin au conflit en El Salvador et lancé un processus de paix en quoi il faut sans aucun doute voir un modèle de réussite, tant pour le pays et le peuple d'El Salvador que pour l'ONU. C'est un exemple parfait de transition depuis la phase de maintien de la paix jusqu'à celle de renforcement de la paix, dont nous devons tous nous féliciter.

L'Espagne continue de soutenir totalement le processus de paix au Guatemala. Aujourd'hui plus que jamais, il importe de souligner la nécessité de continuer à mettre en oeuvre jusqu'au bout les accords de paix. L'Espagne se félicite de l'engagement pris à leur égard par le Président Portillo, et encourage les partis politiques et tous les secteurs de la société civile à rester eux aussi attachés à leur application. Le dialogue entre tous les acteurs est certes un élément fondamental de la persistance des progrès dans ce domaine.

Il reste un long chemin à parcourir. L'Espagne compte sur l'application du pacte fiscal, en particulier en ce qui concerne tout ce qui peut aider à renforcer la

confiance de la population dans la gestion des dépenses publiques.

La Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala devrait rester, jusqu'à la fin de 2003, un instrument utile pour le soutien de la communauté internationale au processus de paix guatémaltèque. Ma délégation demande pour cela à l'Assemblée générale qu'elle proroge d'un an son mandat, jusqu'à la fin de 2002.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

J'informe les membres que nous nous prononcerons sur les projets de résolution A/56/L.42 et A/56/L.45/Rev.1 ultérieurement, afin de laisser au Comité des questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission le temps d'en examiner les incidences sur leur budget-programme.

Point 39 de l'ordre du jour (*suite*)

Vers des partenariats mondiaux

Rapport du Secrétaire général (A/56/323 et Corr.1)

Projet de résolution (A/56/L.33)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour à sa 37e séance plénière, le 5 novembre 2001. À propos de ce point, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/56/L.33.

Je donne la parole au représentant de la Belgique qui va présenter le projet de résolution A/56/L.33.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de présenter, à la tribune de l'Assemblée générale, au nom de l'Union européenne et de tous ses coauteurs, le projet de résolution A/56/L.33 « Vers des partenariats mondiaux ». En plus des 59 États Membres repris en tête de ce projet de résolution, je suis heureux d'informer l'Assemblée que l'Azerbaïdjan, le Costa Rica, l'Inde, l'Indonésie, Israël, le Japon, le Kazakhstan, le Kenya, le Liban, le Mozambique, la République de Corée, Saint-Marin, Surinam, la Turquie, l'Ukraine et l'Uruguay se portent également comme co-auteurs.

L'Union européenne a conduit une série de séances de négociations informelles ouvertes à tous les États Membres; elle est heureuse et fière de soumettre ici un projet de texte qui a reçu l'aval et le consensus de toutes les délégations. Ces négociations se sont déroulées dans un esprit de dialogue. Je souhaite exprimer ma reconnaissance à toutes les délégations qui ont participé activement et de manière constructive à ces séances. Je souhaite remercier tout particulièrement la délégation de l'Iran, au nom du Groupe des 77, pour son engagement sans faille en faveur du consensus, et pour sa contribution positive tout au long du processus de négociation.

L'Union européenne attache une importance particulière au débat sur la question des partenariats globaux avec la société civile, et en particulier avec le secteur privé. Nous sommes convaincus que les engagements pris lors du Sommet du Millénaire ne pourront être atteints en 2015 qu'avec la participation active et positive de tous les acteurs de cette mondialisation, gouvernementaux et non-gouvernementaux. Le consensus général autour de ce projet de texte est une illustration encourageante de la volonté de tous les États Membres de l'ONU de reconnaître ce potentiel tant pour ce qui est des questions relatives au développement, que pour la défense et la promotion des valeurs et des objectifs repris dans la Déclaration du Millénaire.

Le projet que nous soumettons à l'Assemblée traduit cet équilibre. Les partenariats doivent servir le développement, et contribuer à l'éradication de la pauvreté. Mais ils offrent également un potentiel en matière de contribution aux valeurs et objectifs généraux que nous avons identifié dans la Déclaration du Millénaire, et plus fondamentalement dans notre Charte.

Par ailleurs, il ne s'agissait certainement pas ici d'imposer des règles trop rigides autour de ces accords de partenariats. Mais le projet de résolution consacre une série de lignes directrices qui doivent être à notre avis à la base de tout partenariat. Nous soulignons enfin la nécessité d'augmenter le nombre de partenariats avec les acteurs privés des pays en développement.

Je tiens enfin à remercier tout particulièrement le Secrétaire général pour la qualité exemplaire du rapport qu'il a soumis aux États Membres au titre de ce point 39 de notre ordre du jour. Ce document a servi de

base de données, a éclairé notre débat sur la définition et les types existants de partenariats, bref il a été l'instrument du consensus qui nous rassemble ce jour.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/56/L.33.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/56/L.33?

Le projet de résolution A/56/L.33 est adopté (résolution 56/76).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 39 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale examinera le point 14 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », dans la matinée du vendredi 14 décembre, au lieu du jeudi 13 décembre, comme prévu à l'origine, afin d'étudier le projet de résolution A/56/L.10 et l'amendement qui s'y rapporte, figurant dans le document A/56/L.11.

À la même séance, l'Assemblée examinera plusieurs projets de résolution au titre du point 20 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique

spéciale », ainsi que ses sous-points; elle se penchera également sur le projet de résolution A/56/L.48, au titre du point 29 de l'ordre du jour, intitulé « Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire ».

À la même réunion, l'Assemblée envisagera le projet de résolution A/56/L.46, au titre du point 35 de l'ordre du jour, intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ».

L'Assemblée générale abordera le point 12, intitulé « Rapport du Conseil économique et social » dans la matinée du jeudi 13 décembre, au lieu du mercredi 12 décembre, dans l'après-midi.

Dans la matinée du jeudi 18 décembre, l'Assemblée examinera le point 40 de l'ordre du jour, intitulé « La situation en Bosnie-Herzégovine ».

Dans la matinée du mercredi 10 décembre, l'Assemblée se penchera sur les rapports de la Troisième Commission.

Dans la matinée du jeudi 20 décembre, l'Assemblée examinera le sous-point f) du point 20 de l'ordre du jour, intitulé « Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre » ainsi que le point 43 de l'ordre du jour intitulé « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ».

La séance est levée à 16 h 35.